



Pour être autonome dans vos déplacements

**Service conseil en mobilités
des délégations Châteaubriant
et Saint-Nazaire (hors CARENE)**

**Loire
Atlantique**

Scooter, vélo, transport en commun, covoiturage... Vous cherchez un emploi, vous voulez suivre une formation ou vous avez un projet professionnel mais vous rencontrez un problème de mobilités ? Le service conseil en mobilités, initié par le Département de Loire-Atlantique, vous propose un accompagnement adapté à votre situation.

Comment en bénéficier ?

- 1 •** Vous êtes actuellement dans une démarche d'insertion socio-professionnelle. Dans ce cadre, votre référent-e vous oriente vers un accompagnement mobilités personnalisé et vous inscrit auprès de l'organisme retenu par le Département pour assurer le conseil en mobilités.
- 2 •** Vous serez contacté-e prochainement par cet organisme pour un entretien individuel.
- 3 •** Votre conseiller-ère mobilités vous accompagnera pour trouver les solutions adaptées à votre situation et disponibles près de chez vous.
- 4 •** Vous pourrez alors bénéficier de dispositifs (services, formations, aides financières...) pour faciliter vos déplacements.

Pour votre conseil en mobilités, vous serez accompagné-e par **Cap formation**.

Renseignements au **09 72 22 10 74**
plateforme.mobilite@capformation.net



En partenariat avec :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.



Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray
CS 94 109
44041 NANTES Cedex 1
Tél. : 02 51 17 21 53
courriel : contact@loire-atlantique.fr
site internet : loire-atlantique.fr